

Reventin-Vaugris

Opposée au projet de demi-échangeur sur l'A7, la commune se rebaptise “Revinssi-Vaugris”

Déjà célèbre pour le péage autoroutier qui porte son nom sur l'A7, la commune de Reventin-Vaugris doit accueillir un demi-échangeur. Sauf que la municipalité est farouchement opposée au projet retenu. Samedi 5 novembre, elle a décidé de renommer la ville “Revinssi-Vaugris”.

Par **Édith RIVOIRE** – 05 nov. 2022 à 20:00 | mis à jour le 05 nov. 2022 à 20:06 –



01 / 03

Les conseillers municipaux et la maire, Édith Ruchon, se sont réunis en formation extraordinaire publique pour acter la disparition de la commune. Ils étaient entourés d'opposants à la création du demi-échangeur autoroutier dans la commune, qu'ils ont rebaptisée “Revinssi-Vaugris”, en écho à Vinci Autoroutes, société concessionnaire de l'A7, « qui dispose à sa guise de notre territoire communal », a protesté la maire. Photo Le DL /Mona BLANCHET



02 / 03

Les conseillers municipaux et la maire, Edith Ruchon, réunis (symboliquement) en formation extraordinaire publique pour acter la disparition de la commune. Ils étaient entourés d'opposant à la création d'un échangeur autoroutier sur la commune. Le nom de la commune a été symboliquement modifiée. Photo Le DL /Mona BLANCHET



03 / 03

Les conseillers municipaux et la maire, Edith Ruchon, réunis (symboliquement) en formation extraordinaire publique pour acter la disparition de la commune. Ils étaient entourés d'opposant à la création d'un échangeur autoroutier sur la commune. Le nom de la commune a été symboliquement modifiée. Photo Le DL /Mona BLANCHET

Édith Ruchon porte la couleur du deuil ce samedi 5 novembre. Afin d'acter la « disparition de la commune de Reventin-Vaugris », la maire s'est mise en mode funéraires. Car les dernières nouvelles concernant le projet de demi-échangeur sur l'autoroute A7 ne vont pas dans le sens des élus du conseil municipal et d'une majeure partie des habitants : le préfet de l'Isère a acté l'utilité publique de cet équipement, proposé par Vinci Autoroutes et porté par Vienne Condrieu Agglomération. « Cette déclaration signe la destruction de notre commune », dit Édith Ruchon dans son discours, devant une cinquantaine de personnes.

« Face à cette décision, il est utile de remettre bout à bout les nombreux dysfonctionnements qui ont marqué l'ensemble du processus d'élaboration du projet », poursuit-elle, évoquant l'absence de concertation, les nuisances multiples, la pollution, dénonçant un « déni de démocratie », un « projet écologiquement d'arrière-garde » : ainsi se résument les principaux arguments contre la variante centre, le tracé retenu.

« Notre commune est déjà lourdement impactée par les nuisances conjuguées d'une traversée par la RN7, par l'autoroute A7 et la présence de l'une des plus grosses barrières de péage de France ». Les élus du conseil municipal et les soutiens présents en mairie sont ensuite allés coller une étiquette « Revinssi-Vaugris » sur l'un des panneaux de la ville, faisant référence à Vinci Autoroutes, « qui dispose à sa guise de notre territoire communal ».

■ « La décision du préfet est attaquable »

Reste que la commune semble bien isolée dans son combat. Sur place, il y a un élu de la commune de Chasse-sur-Rhône, des militants d'Europe Écologie Les Verts (EELV), une élue d'opposition de Vienne et Cécile Michel, conseillère régionale EELV : « C'est un projet obsolète et le déni de démocratie est tellement fou, pour un équipement qui coûte des millions d'euros qui pourraient aller dans le projet de halte-ferroviaire de Reventin. »

Dans les 29 autres communes de Vienne Condrieu Agglomération, toutes ont voté en faveur du projet et dans les conclusions de l'enquête publique, il est noté que le public s'est exprimé « très majoritairement pour le projet au niveau des habitants de la communauté de communes de Vienne Condrieu Agglomération ». Sauf à Reventin-Vaugris, bien sûr.

Alors, est-ce que la résistance va continuer ? « Oui bien sûr, assure Édith Ruchon. La décision du préfet est attaquable. La mobilisation va accompagner la démarche juridique car il est important que ce problème soit connu au-delà du niveau local. »